

Par courriel

Mardi, le 24 novembre 2015

M. Roger Lachance
Directeur, Service de l'environnement
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles – nouvelles questions de la commission.

Monsieur,

1. D'entrée de jeu, la commission a de la difficulté à bien saisir la place de la Ville de Montréal en matière de réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Par exemple, la commission a remarqué que certaines données montréalaises portant sur cette question sont produites pour le territoire de l'Agglomération, et que d'autres sont produites pour le territoire de la Ville. Même constat du côté des plans et politiques dits municipaux.
 - 1.1. Quel est le territoire de référence pour le calcul de la consommation et pour l'établissement d'objectifs en matière de réduction de la consommation d'énergies fossiles ? Est-ce celui de la Ville, de l'Agglomération ou bien de la Communauté métropolitaine de Montréal (souvent désignée comme la métropole) ?
 - 1.2. À quel territoire de référence et à quels acteurs réfère l'expression « collectivité montréalaise », telle qu'utilisée dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* et dans le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise* ?
 - 1.3. À quel territoire et à quelle(s) instance(s) réfèrent les « activités corporatives » et les « initiatives corporatives » répertoriées aux pages 30 et 31 du document de référence de la consultation (Document 3.1.) : à la Ville, à l'Agglomération de Montréal ou encore aux deux ?

2. Des données sur la consommation d'énergies fossiles de la Ville de Montréal sont nécessaires à la commission pour qu'elle mène à bien son mandat. Il s'agit aussi de faciliter la participation des citoyens dans la définition d'initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la collectivité montréalaise, de concert avec la Ville de Montréal, pourrait mettre en œuvre afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

Compte tenu de l'absence de données directes sur la consommation montréalaise, la commission doit se tourner vers d'autres types de données.

Dans le discours du maire Denis Coderre, prononcé le 18 juin 2015, présentant la stratégie de développement économique, il est question de l'intention de la Ville de convertir le parc de véhicules municipaux utilisant des énergies fossiles en véhicules électriques. Pour la commission, cette intention réfère à une réalité quantifiée et quantifiable.

Dans cette perspective, la commission souhaite obtenir les informations suivantes :

- 2.1. Le nombre total de véhicules et d'équipements motorisés composant le parc municipal actuel et pour les cinq dernières années.
 - 2.2. Les dépenses annuelles de carburant par type de véhicules et d'équipements motorisés pour les cinq dernières années.
 - 2.3. Les dépenses annuelles par type de carburant utilisé pour les cinq dernières années.
 - 2.4. Le nombre de véhicules et d'équipements motorisés utilisés par des sous-traitants ou des fournisseurs externes pour la réalisation d'activités municipales.
3. La commission souhaite également obtenir des données associées au cadre bâti montréalais :
 - 3.1. La superficie totale des bâtiments de la Ville de Montréal chauffés par des systèmes utilisant du mazout pour les cinq dernières années.
 - 3.2. La quantité de mazout utilisée pour chauffer ces bâtiments pour les cinq dernières années.
 - 3.3. La superficie totale des bâtiments de la Ville de Montréal chauffés par des systèmes utilisant du gaz naturel pour les cinq dernières années.
 - 3.4. La quantité de gaz naturel utilisée pour chauffer ces bâtiments pour les cinq dernières années.

3.5. Est-ce que la Ville de Montréal a une idée du nombre de bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels non-municipaux chauffés au mazout ou au gaz naturel à Montréal ?

La commission est consciente que la collecte de ces informations nécessite du temps et la collaboration de plusieurs services, mais elle est essentielle pour démontrer les efforts qui ont été réalisés jusqu'à maintenant par Montréal et pour réaffirmer sa volonté de réduire davantage sa dépendance aux énergies fossiles. La commission est convaincue que cet exercice est un investissement qui saura enrichir la réflexion et l'engagement collectifs.

4. Quels investissements, prévus au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, la Ville de Montréal prévoit-elle faire pour réduire la consommation d'énergies fossiles montréalaise ?

5. Pourriez-vous s.v.p. identifier et transmettre à la commission les bilans des politiques et plans présentés aux pages 29, 30 et 31 du document de référence de la consultation publique (Document 3.1) qui ne lui ont pas déjà été transmis ?

6. Est-ce que la Ville de Montréal fait présentement l'utilisation d'un système de gestion environnementale (SGE), tel que l'approche BNQ 21 000 ou les normes ISO 14 001, visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire ?

6.1. Dans l'affirmative, pourriez-vous s.v.p. identifier le SGE utilisé et fournir à la commission de la documentation à son sujet ?

6.2. Dans la négative, à quelle échéance la Ville de Montréal envisage-t-elle recourir à un SGE ?

7. Le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité 2013-2020* fait référence, à la p. 15, à un comité de liaison du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

7.1. Est-ce que ce comité est toujours en fonction ?

7.2. Dans l'affirmative, quel est son rôle ?

7.3. Est-ce que ce comité est interpellé par la présente consultation ? Et si oui, comment ?

Les prochaines questions se rapportent à des propos tenus lors de la séance d'information du 29 octobre 2015.

8. Un intervenant de la Ville de Montréal a traité de la conclusion potentielle d'un partenariat entre la métropole et le gouvernement du Québec relatif au transport des personnes.¹

8.1. Pourriez-vous s.v.p. fournir à la commission plus de détails quant à la nature et aux implications de ce futur partenariat ?

9. Il a été question de règles établies par la Ville de Montréal pour réduire le nombre de cases de stationnement autour des stations de métro.²

9.1. Pourriez-vous s.v.p. expliquer à la commission en quoi consistent ces règles ?

9.2. Dans le même ordre d'idées, pourriez-vous s.v.p. fournir à la commission une copie de la politique de stationnement lorsqu'elle sera rendue publique ?

La commission vous serait reconnaissante de lui envoyer vos réponses au plus tard le lundi 14 décembre 2015.

Merci de votre précieuse collaboration,
Cordialement,

Stéphanie Wells
Analyste
Office de consultation publique de Montréal

¹ Doc. 6.1, LL. 300-306

² Doc. 6.1, LL. 2435-2440